



COVEA PROTECTION JURIDIQUE
160, rue Henri Champion
CS14501
72045 LE MANS CEDEX 2

Notre adresse mail : contact-pjng@covea.fr

SAS TAY
107 RUE EDOUARD VAILLANT
92300 LEVALLOIS PERRET

Le 29 décembre 2023

GESTION DES LITIGES

Tel : 01 49 14 85 18

Dossier : ASE / 231382966
Affaire : TAY
C/CEYLON MICKAEL

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous dans le cadre du dossier ci-dessus référencé.

Avant toute chose, je vous adresse la réponse de votre adversaire suite à ma correspondance du 17 novembre dernier.

En outre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport établi par l'expert.

Vous constaterez à la lecture de celui-ci que ses conclusions vous sont favorables.

Cependant, votre bailleur n'a pas réagi malgré vos démarches et n'était pas présent à l'expertise.

À ce stade, il m'apparaît nécessaire de saisir un avocat, si tel est votre souhait, afin d'engager une procédure.

Je souhaite que l'issue de ce dossier vous soit favorable, mais j'attire votre attention sur l'incertitude de toute décision de justice, soumise à l'appréciation des seuls magistrats, et sur les éventuelles condamnations qui pourraient être prononcées à votre encontre (en cas d'issue défavorable) puisqu'elles resteraient à votre charge en application du contrat.

Le choix de l'avocat qui vous représentera dans cette procédure vous appartient et je vous remercie de nous le préciser **par écrit**.

Si vous connaissez un conseil, il convient de me communiquer ses coordonnées.

Dans le cas contraire, je pourrai vous mettre en relation avec un avocat compétent territorialement.

Je me rapprocherai de votre avocat à réception de votre réponse.

Il conviendra en toute hypothèse d'aborder, dès votre premier entretien, la question de sa



rémunération et de solliciter l'établissement d'une convention d'honoraires selon la réglementation en vigueur.

Les honoraires de votre avocat vous seront remboursés hors taxe, dès lors que vous récupérez la TVA, dans la limite du plafond contractuel dont je joins un exemplaire actualisé en annexe, sur présentation de la facture acquittée.

Les éventuels dépassements demeureront à votre charge même s'ils résultent d'un changement d'avocat au cours de la procédure et/ou d'une pluralité de défenseurs.

Concernant la facture de l'expert, il vous appartient de la régler TTC et nous vous rembourserons HT sur présentation d'une facture acquittée.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Béregère TRAPLETTI
Pour ordre de
Coralie ASSEMAT

P.J. : rapport d'expertise
Plafond d'honoraires par procédure ou démarche

Dossier :	ASE / 231382966
Affaire :	TAY C/CEYLON MICKAEL

Choix de votre avocat

Je soussigné Monsieur / Madame décide de :

désigner Maître (*nom + prénom obligatoire*).....dont les coordonnées sont les suivantes :

- *adresse postale :*

- *code postal et ville*

- *téléphone :*

- *email :*

demander à Covéa Protection Juridique de me mettre en relation avec un avocat domicilié dans le ressort de la juridiction de première instance compétente.

Fait à :

Le :

Signature (ou nom/prénom si retour par courriel)